

Extrait des décisions du Bureau du 07 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six le 07 octobre, les membres du Bureau du Syndicat de Prévention, Collecte et Valorisation des déchets dans l'Ouest de l'Eure (PRECOVAL) se sont réunis à MENNEVAL (27300) en réunion sous la présidence de Monsieur DELAPORTE Jean-Pierre, le Président.

Étaient présents : BEURIOT Valéry, CHOAIN Louis, DAVID Jean-Luc, DELAPORTE Jean-Pierre, DORLEANS Jacques, DUTILLOY Brigitte, GAUTIER Florence, LEGROS Pierre, MENNITI Sandrine, PECOT Bertrand, PEUFFIER Régis, SIMON Bertrand, VAGNER Marie-Lyne, VAN DEN DRIESCHÉ André, VAN DUFFEL Christine et VILLEY Cécile.

Étaient excusés : DE ANDRES Carole, DEBUS Jérôme, SANCHEZ Sabrina et SENINCK Régine.

Étaient absents : DELAMARE Frédéric, GUESDON Alain, TIHY André et VILA Jean-Louis.

Assistaient à la réunion : PERSON Frédéric – Directeur Général des Services, GOSSET Nora – Directrice pôle Ressources Humaines & Insertion, FRESLAUD Isabelle – Responsable Financier, FABRE Sébastien – Responsable CETRAVAL, PETREMENT Emilie – Responsable adjointe CETRAVAL, Mickael MARTIN – Responsable PAV et Brigade Verte, LEFRANC Sébastien – Responsable Exploitation & Logistique, Marion GUENETTE – Responsable Animation et CORDEY Marlène - Responsable des Affaires Générales.

Membre du Bureau.....24
Présents.....16

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 09 heures 35.

Date de la convocation : 30 septembre 2026. Secrétaire de séance : SIMON Bertrand.

N°2026-099 : APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR OBTENIR UNE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 12 mai 2026, rendue exécutoire le 18 mai 2026, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du président ;

Les membres du Bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter une demande de subvention au titre des crédits d'insertion départementaux, pour la mise en place et le développement de l'activité économique du chantier d'insertion du PRECOVAL et l'accompagnement en faveur du public RSA pour un montant maximum de 75 000 € pour l'année 2026 et 100 000€ pour l'année 2027.

Article 2 : D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme

DELAPORTE Jean-Pierre

Président du PRECOVAL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte et informe que ce dernier peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, sa réception à la Préfecture de l'Eure et de sa publication.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026

Reçu en préfecture le 09/10/2026

Publié le 09/10/2026



ID : 027-252703863-20261007-2026_099-DE